



Assemblée générale

Distr. limitée
13 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 174 de l'ordre du jour

Célébration internationale de la Journée du Vesak

Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chili, Chypre, Espagne, Fédération de Russie, Grenade, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, Seychelles, Slovaquie, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande et Ukraine : projet de résolution

Célébration internationale de la Journée du Vesak au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres bureaux des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Consciente de l'espoir exprimé par la Conférence bouddhiste internationale tenue à Sri Lanka en novembre 1998 de voir la Journée du Vesak, jour de la pleine lune du mois de mai chaque année, célébrée au plan international et, en particulier, au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres bureaux des Nations Unies,

Sachant que le jour de la pleine lune du mois de mai chaque année est le jour le plus sacré pour les bouddhistes, qui célèbrent ce jour-là la naissance du Bouddha, son illumination et son décès,

Considérant que la célébration internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres bureaux des Nations Unies constituerait la reconnaissance de la contribution que le bouddhisme, l'une des plus vieilles religions du monde, apporte depuis plus de 2 500 ans et continue d'apporter à la spiritualité de l'humanité,

Décide que, sans qu'il en coûte quoi que ce soit à l'Organisation des Nations Unies, des dispositions appropriées seront prises pour que soit célébrée au plan international la Journée du Vesak au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres bureaux des Nations Unies, en consultation avec les bureaux pertinents des Nations Unies et avec les missions permanentes qui souhaiteraient également être consultées.